

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2020/09/14/2020031342/justel>

Dossier numéro : 2020-09-14/02

Titre

14 SEPTEMBRE 2020. - Arrêté ministériel déterminant le modèle de carte d'identification des gardiens de la paix et gardiens de la paix-constatateurs

Source : INTERIEUR

Publication : Moniteur belge du 02-10-2020 page : 69291

Entrée en vigueur : 01-11-2021

Table des matières

Art. 1-2

[ANNEXES.](#)

Art. N

Texte

Article [1er](#). La carte d'identification des gardiens de la paix et des gardiens de la paix-constatateurs est établie selon le modèle joint en annexe du présent arrêté.

La carte d'identification a la forme d'un rectangle aux coins arrondis de 85,60 mm de long sur 54 mm de large, plastifié, blanc à l'avant et violet à l'arrière.

[Art. 2](#). Le présent arrêté entre en vigueur le premier jour du treizième mois qui suit celui au cours duquel il a été publié au Moniteur belge.

[ANNEXES.](#)

[Art. N](#).

(Image non reprise pour des raisons techniques, voir M.B. du 02-10-2020, p. 69292)